



**KPMG Audit** Le Belvédère

1 Cours Valmy CS 50034 92923 Paris La Défense Cedex France **BDO France – Léger & Associés** 113, rue de l'Université 75007 Paris France

**HSBC SFH (France) S.A.** 

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires individuels condensés

Période du 1er janvier au 30 juin 2014





BDO France – Léger & Associés 113, rue de l'Université 75007 Paris France

KPMG Audit Le Belvédère 1 Cours Valmy CS 50034 92923 Paris La Défense Cedex France

#### HSBC SFH (France) S.A.

Siège social: 15, rue Vernet - 75008 Paris

Capital social : €.113 250 000

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires individuels condensés

Période du 1er janvier au 30 juin 2014

#### Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de HSBC SFH (France) S.A. et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires individuels condensés de celle-ci relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2014 (ci-après les Comptes), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces Comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.





#### HSBC SFH (France) S.A.

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires individuels condensés 16 juillet 2014

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les Comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de l'entité au 30 juin 2014, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Les commissaires aux comptes.

Paris La Défense et Paris, le 16 juillet 2014

KPMG Audit Département de KPMG S.A.

Pascal Brouard

Associé

BDO France - Léger & associés

Fabrice Chaffois

Associé

# **COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2014**

# **HSBC SFH France**

S.A. au capital de 113 250 000 euros

15, rue Vernet 75008 PARIS

RCS Paris 480 034 917

## **HSBC SFH France**

## **BILAN 2014**

		(en euros)	
ACTIF	30/06/14	31/12/13	Variations
aisse, Banques Centrales, C.C.P.	0	0	0
ffets publics et valeurs assimilées	0	0	0
réances envers les établissements de crédit	4 426 783 427	4 423 025 982	3 757 445
pérations avec la Clientèle - Actif	0	0	0
bligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
ctions et autres titres à revenu variable	0	0	0
articipations et autres titres détenus à long terme	0	0	0
arts dans les entreprises liées	0	0	0
mmobilisations incorporelles	0	0	0
mmobilisations corporelles	0	0	0
autres actifs	93 842	180 934	-87 092
Comptes de régularisation - Actif	15 324 229	16 997 046	-1 672 818
TOTAL DE L'ACTIF	4 442 201 498	4 440 203 963	1 997 535
n de Spangement donnés	0	0	0
Engagements de financement donnés Engagements de garantie donnés	0	0	0
Engagements do garante donnés Engagements donnés sur titres	0	0	0
Opérations sur instruments financiers à terme	0	0	0

## **HSBC SFH France**

## **BILAN 2014**

	(en euros)		
PASSIF	30/06/14	31/12/13	Variations
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0
Opérations avec la Clientèle - Passif	0	0	0
Dettes représentées par un titre	4 302 238 339	4 299 447 818	2 790 521
utres passifs	806 389	518 722	287 667
Comptes de régularisation - Passif	24 023 395	25 923 887	-1 900 492
Provisions	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0
onds pour risques bancaires généraux	0	0	0
Capital	113 250 000	113 250 000	0
rime d'émission	0	0	0
rime de fusion	0	0	0
éserves	66 060	40 169	25 891
eport à nouveau	997 476	505 549	491 927
ésultat de l'exercice	819 839	517 818	302 022
TOTAL DU PASSIF	4 442 201 498	4 440 203 963	1 997 535
ngagements reçus de financement	0	0	0
Engagements reçus de garantie	5 894 299 667	5 894 979 729	(680 062)
ngagements reçus sur titres	0	0	0

## **HSBC SFH France**

## RESULTAT 2014

			(en euros) 30/06/13
DMPTE DE RESULTAT	30/06/14	31/12/13	30/06/13
Intérêts et produits assimilés	54 334 358	85 114 821	36 624 407
Intérêts et charges assimilées	-53 616 068	-84 811 109	-36 716 929
Commissions (produits)	735 183	1 077 811	444 452
Commissions (charges)	0	0	0
Gains ou pertes sur opérations de négociation	11 982	-13 605	-19 128
Autres charges et produits d'exploitation bancaire	0	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE	1 465 454	1 367 918	332 802
Charges générales d'exploitation	-240 883	-590 623	-256 100
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 224 571	777 296	76 701
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 224 571	777 296	76 701
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 224 571	777 296	76 701
Résultat exceptionnel	0	0	0
Impôt sur les bénéfices	-404 732	-259 478	-24 184
	819 839	517 818	52 517

#### ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

#### 1 FAITS SIGNIFICATIFS

Il n'y a pas eu de faits significatifs au cours du premier semestre 2014.

## 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

## 2.1 - Rappel des principes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes semestriels sont établis et présentés conformément au règlement 2000.03 modifié du Comité de Réglementation Comptable et aux instructions de la Commission Bancaire en vigueur, ainsi qu'aux principes comptables et de présentation généralement admis dans la profession bancaire en France.

Le 1er janvier 2005, la société « Hervet Participations » a été intégrée dans le groupe fiscal de HSBC BANK PLC PARIS BRANCH. Le 20 juin 2008, l'assemblée générale mixte a décidé le changement de dénomination de la société « Hervet Participations » en « HSBC Covered Bonds (France) ». Le 21 avril 2011, l'Assemblée Générale Mixte a décidé la modification de la dénomination sociale de la Société qui devient HSBC SFH (France). L'objet social de la société est décrit dans l'article 2 des statuts mis à jour le 28 avril 2014, lequel dispose :

- « Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés de financement de l'habitat, la Société a pour objet social exclusif de consentir et/ou de financer des Prêts à l'Habitat et de détenir des titres et valeurs (l' « Objet Social »).
- I Les Prêts à l'Habitat consentis et/ou financés par la Société sont des prêts destinés, en tout ou partie, au financement d'un bien immobilier résidentiel situé en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ou dans un Etat bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, et garantis par (a) une hypothèque de premier rang ou une sûreté immobilière conférant une garantie au moins équivalente, ou (b) un cautionnement consenti par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance (« Prêts à l'Habitat »).

[.../...]

Pour le financement des opérations mentionnées au I. ci-dessus, la Société peut émettre des obligations de financement de l'habitat bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier et recueillir d'autres ressources, y compris par émission d'instruments financiers ou de titres de dette, notamment sur le fondement de droits étrangers (y compris des titres de dette nominatifs de droit allemand (Nammensschuldverschreibung)) dont le contrat ou le document destiné à l'information du public (au sens de l'article L. 412-1 du même Code) ou tout document équivalent requis pour leur admission sur les marchés réglementés étrangers mentionne ce privilège. »

## 2.2 - Changements de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours du premier semestre 2014.

#### 2.3 - Modes et méthodes d'évaluation

#### 2.3.1 CREANCES ET DETTES RATTACHEES

Les intérêts courus non encore perçus ou payés sont rattachés à leur compte principal,

#### 2.3.2 Creances a terme envers les etablissements de credit

Précisons que les commissions d'origination et de gestion sont étalées de manière linéaire tout au long de la durée du prêt.

Les placements de trésorerie permettant de rémunérer les disponibilités sont réalisés à travers l'ouverture de dépôt à terme auprès de HSBC France.

Les dépôts à terme sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Les intérêts courus non encore perçus sont rattachés à leur compte principal.

Il est rappelé que, le 20 janvier 2010, HSBC SFH (France) (« la Société ») a conclu un prêt d'1,5 milliard d'euros (EUR) avec HSBC France, avec une maturité à 7 ans, basé sur un taux d'intérêt de 3,375%.

Les intérêts courus non encore payés sont rattachés à leur compte principal.

Le 07 avril 2010, la Société a conclu deux nouveaux prêts avec HSBC France de, respectivement, 200 millions de francs suisses (CHF), avec une maturité de 5 ans et 5 mois, basé sur un taux d'intérêt de 1,75%, pour l'un, et une maturité de 8 ans et 5 mois, basé sur un taux d'intérêt de 2,375 %, pour le second.

Les intérêts courus non encore payés sont rattachés à leur compte principal.

Le 24 décembre 2010, la Société a conclu un quatrième prêt avec HSBC France de 200 millions de CHF, avec une maturité de 8 ans et 4 mois, basé sur un taux d'intérêt de 2,00%.

Les intérêts courus non encore payés sont rattachés à leur compte principal.

Puis, le 16 avril 2013, la Société a conclu un prêt d'1,25 milliard d'euros (EUR) avec HSBC France, avec une maturité à 10,5 ans, basé sur un taux d'intérêt de 2,00%. Les intérêts courus non encore payés sont rattachés à leur compte principal.

Enfin, le 28 octobre 2013, la Société a conclu un prêt d'1 milliard d'euros (EUR) avec HSBC France, avec une maturité à 7 ans, basé sur un taux d'intérêt de 1,875%. Les intérêts courus non encore payés sont rattachés à leur compte principal.

Les créances en CHF au 30 juin 2014 ont été contre-valorisées en euro, au bilan, au taux de change officiel à la date d'arrêté.

#### 2.3.3 TITRES DE PLACEMENT

Le placement en certificat de dépôt a été remplacé en février 2012 par l'ouverture d'un dépôt à terme.

#### 2.3.4 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Notons que les primes ou surcotes à l'émission d'obligations sécurisées sont étalées de manière linéaire de la date d'émission à la date de maturité. De même, les frais d'émission d'obligations sécurisées sont étalés de manière linéaire de la date d'émission à la date de maturité.

Le 20 janvier 2010, la Société a procédé à une émission d'obligations sécurisées (bonds) d'1,5 milliard d'euros, avec une maturité à 7 ans, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 3,375%.

Les intérêts courus non encore payés sont rattachés à leur compte principal.

Le 07 avril 2010, la Société a initié deux nouvelles émissions de bonds de, respectivement, 200 millions de CHF, avec une maturité de 5 ans et 5 mois, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 1,75%, pour l'une, et une maturité de 8 ans et 5 mois, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 2,375 %, pour la seconde. Les intérêts courus non encore payés sont rattachés à leur compte principal.

Le 24 décembre 2010, la Société a effectué une quatrième émission de bonds de 200 millions de CHF, avec une maturité de 8 ans et 4 mois, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 2,00%.

Les intérêts courus non encore payés sont rattachés à leur compte principal.

Puis, le 16 avril 2013, la Société a effectué une cinquième émission de bonds d'1,25 milliard d'euros, avec une maturité de 10 ans et 6 mois, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 2,00%.

Les intérêts courus non encore payés sont rattachés à leur compte principal.

Enfin, le 28 octobre 2013, la Société a effectué une sixième émission de bonds d'1 milliard d'euros, avec une maturité de 7 ans, présentant un coupon à payer aux investisseurs de 1,875%.

Les intérêts courus non encore payés sont rattachés à leur compte principal.

Les dettes en CHF au 30 juin 2014 ont été contre-valorisées en euro, au bilan, au taux de change officiel à la date d'arrêté.

Conformément au règlement 2000.03 modifié du Comité de Réglementation Comptable, l'information suivante est fournie :

Prime d'émission restant à amortir au 30 juin 2014 :

Euros...6 403 757,91

Surcote restant à amortir au 30 juin 2014:

Euros.....126 887,05

Frais d'émission restant à amortir au 30 juin 2014:

Euros...8 920 470,92

## 2.3.5 EMPRUNT SUBORDONNE

La Société n'a plus d'emprunt subordonné vis-à-vis de HSBC France depuis le 23 août 2013.

#### 2.3.6 CAPITAL SOCIAL

HSBC France détient 99,99 % du capital de la Société.

Le capital social est de 113 250 000 euros, décomposé en 7 550 000 actions de 15 euros de nominal.

#### 2.3.7 Interets et assimiles

La comptabilisation des intérêts au compte de résultat est réalisée prorata temporis.

Les commissions liées à l'octroi d'un concours sont notamment assimilées à des compléments d'intérêts et sont étalées de manière linéaire sur la durée de vie effective du crédit. Au premier semestre 2014, un montant de 2 241 397,05 euros a été comptabilisé en compte de résultat au titre de l'étalement des commissions d'origination.

#### 2.3.8 HORS BILAN

#### - Engagements

Les prêts donnés à HSBC France par HSBC SFH (France) sont garantis par les crédits à l'habitat éligibles en provenance du réseau HSBC France.

La garantie reçue et comptabilisée au 30 juin 2014 (sur la base des chiffres arrêtés au 31 mai 2014) s'élève à 5 894 299 667 euros. Le montant définitif de la garantie reçue (sur la base des chiffres arrêtés au 30 juin 2014 et disponibles le 10 juillet 2014) est de 5 994 038 961 euros.

Les crédits à l'habitat qui garantissent les prêts accordés par HSBC SFH (France) à HSBC France sont des garanties financières dont les spécificités sont détaillées au sein des articles L. 211-38 et suivants du Code Monétaire et Financier.

## 3 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANT SELON LA METHODE DE L'INTEGRATION GLOBALE

HSBC FRANCE 103, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS

## 4 INFORMATION RELATIVE AU RISQUE DE CREDIT

L'unique contrepartie de l'entité HSBC SFH (France) est HSBC France.

Les prêts accordés par HSBC SFH (France) permettent à HSBC France de se refinancer.

## 5 INFORMATION RELATIVE AUX RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Les risques de taux et de change d'HSBC SFH (France) sont limités dans la mesure où les prêts octroyés par HSBC SFH (France) à HSBC France sont adossées sur les émissions d'obligations sécurisées.

## 6 EXPOSITION SUR LE RISQUE SOUVERAIN

L'entité HSBC SFH (France) ne détient pas d'actifs financiers présentant un risque souverain.

## 7 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Conformément aux recommandations de l'ANC 2010-04, la liste des transactions effectuées par la société HSBC SFH (France) avec les entreprises liées ne fait pas l'objet d'une information en annexe, s'agissant d'opérations réalisées à des conditions normales de marché.